



Destinataires : les responsables des syndicats UNSA SDIS

Objet : clause de revoyure et « agents faisant fonction de »

L'UNSA Territoriaux interpelle le Ministre de l'Intérieur le 13 février 2014 sur la clause de revoyure et sur les « agents des SDIS faisant fonction de ».

Une délégation de l'UNSA territoriaux est reçue le 5 mars 2014 par Jean-Philippe VENNIN sous-Directeur des Ressources, des Compétences et de la Doctrine d'Emploi et par sa conseillère sociale.

L'UNSA Territoriaux e été reçue individuellement après la DASC et avant l'intersyndicale !

L'UNSA territoriaux a souhaité, dans un premier temps, avoir des éléments sur le calendrier et l'application des mesures transitoires.

Elle a rappelé qu'il était impensable que les agents puissent perdre leurs fonctions s'ils n'étaient pas reçus à un examen d'ici 2019.

La DGSCGC s'est montrée rassurante. Elle a rappelé que la philosophie du protocole était bien que chaque agent soit promu au grade correspondant aux fonctions exercées. Deux ans avant la fin des mesures transitoires, soit en 2017, un bilan sera fait et des mesures supplémentaires pourront être prises si nécessaire ce qui permettra d'intégrer tous les agents des SDIS dans cette situation. Un courrier de confirmation sera adressé à la fédération UNSA Territoriaux. Il sera communiqué à l'ensemble des responsables des syndicats UNSA Territoriaux SDIS afin qu'ils puissent communiquer à l'ensemble de leurs collègues concernés.

L'UNSA territoriaux a abordé ensuite la problématique des concours et examens, en argumentant sur le fait qu'il n'était pas acceptable que des professionnels, donnant satisfaction dans leurs fonctions depuis des années, puissent obtenir des notes comprises entre 0 et 5.

Sur ce point, la DGSCGC a souligné que, dès le premier examen professionnel, 478 adjudants, sur 2000 promouvables, ont réussi l'examen professionnel de lieutenant 2<sup>ème</sup> classe et qu'à ce rythme, il y avait des raisons de se montrer optimiste compte tenu que la période transitoire s'échelonne jusqu'en 2019. Mais sur ce point l'UNSA Territoriaux est vigilante et demande à l'ensemble de ses responsables de faire remonter toutes les anomalies constatées.

L'UNSA Territoriaux a abordé la question des grilles de catégorie C et de l'écrasement de la catégorie C. Cela pose un problème de cohérence sur l'ensemble de la filière. La DGSCGC en est consciente. L'UNSA Territoriaux aussi en sachant que la filière sapeurs pompiers n'est pas la seule concernée. La Ministre de la Fonction Publique a été saisie de cette question.

Enfin, la problématique spécifique des DOM COM a aussi été abordée.

Pour mémoire, la départementalisation ne s'est pas faite en même temps dans les DOM COM qu'en métropole. De ce fait, les agents aujourd'hui n'ont pas l'ancienneté requise pour passer les concours et les examens. Pour l'UNSA Territoriaux, cela pose de réelles difficultés qu'il faudra bien résoudre. Et là non plus nous ne lâcherons rien.

Bagnolet, le 10 mars 2014

Pour la Secrétaire Générale,

Claudie COSTE,  
Conseillère nationale chargée de la coordination des personnels des SDIS.

Christophe DUMAS,  
Conseiller national en charge de la filière sapeurs pompiers et personnels administratifs.